

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
PLUS SERVICE AUX HEBDOS

Il est temps de déposer vos projets d'habitation dans le nouveau Programme d'habitation abordable!

Terrebonne, le 5 avril 2022. – Le ministre de l'Économie et de l'Innovation, ministre responsable du Développement économique régional et député de Terrebonne, M. Pierre Fitzgibbon, la ministre déléguée à l'Économie et députée de Les Plaines, M^{me} Lucie Lecours, et le député de Masson, M. Mathieu Lemay, invitent les organismes communautaires, les entreprises du secteur privé, les coopératives d'habitation et les offices d'habitation à déposer rapidement un projet d'habitation visant à construire du logement abordable pour les citoyens de la MRC Les Moulins, dans le cadre du nouveau Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), d'ici le 5 mai prochain.

Rappelons que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, a lancé un programme novateur qui vise à augmenter l'offre de logements abordables plus rapidement. Celui-ci est doté d'une enveloppe de 300 M\$ pour accompagner cet appel de projets. Les projets proposés devront répondre aux besoins identifiés sur le terrain par la SHQ en plus d'être appuyés par la municipalité où ils seront éventuellement développés.

Le PHAQ est complémentaire à d'autres soutiens financiers du gouvernement visant à améliorer l'offre de logements abordables. Ce programme contribuera financièrement à la réalisation de bâtiments de qualité qui pourront intégrer notamment des mesures environnementales ou qui permettront d'optimiser les pratiques de construction résidentielle. Les loyers des logements construits dans le cadre de ce programme devront être abordables. Une répartition budgétaire entre les régions sera effectuée en fonction de leurs besoins et de leur réalité.

Citations :

« L'objectif est d'accélérer le rythme de construction pour répondre aux besoins des municipalités et faire lever de terre plus rapidement de nouveaux logements abordables dans les régions où les besoins se font sentir. Pour notre gouvernement, c'est une priorité, et les municipalités seront des partenaires clés dans cette démarche. Ça prend encore plus de logements qui répondent aux besoins des Québécoises et Québécois, non seulement en termes de taille et de qualité, mais aussi en termes de coûts. C'est pourquoi j'invite les organismes et les entreprises qui peuvent contribuer à cet effort à déposer d'ici le 5 mai 2022 leur projet! »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

« Notre gouvernement offre un levier incroyable aux organismes et aux entreprises de notre région qui souhaitent augmenter l'offre de logement abordable sur notre territoire. Le PHAQ est doté d'une enveloppe de 300 M\$ pour construire rapidement des logements ici! Je lance moi aussi l'invitation aux organismes et aux entreprises! Déposez un projet rapidement. »

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, ministre responsable du Développement économique régional et député de Terrebonne

« Il s'agit d'une annonce majeure pour le secteur de l'habitation. Le soutien financier de 300 M\$ confirmé avec le nouveau programme constitue un pas nécessaire pour construire rapidement des logements locatifs abordables, car les besoins sur le terrain sont importants. J'invite donc les organismes et les entreprises de la région à contribuer au PHAQ, lequel aidera significativement de nombreux citoyens qui ont un revenu modeste ou faible, ou encore qui ont des besoins particuliers en habitation. »

Lucie Lecours, ministre déléguée à l'Économie, députée de Les Plaines

« Cet appel de projets est une excellente opportunité pour nos organismes et entreprises qui souhaitent contribuer à la bonification de l'offre de logements abordables dans notre région. Les besoins sur le terrain sont importants et il faut continuer d'augmenter l'offre en logement abordable pour faire diminuer la pression sur le marché locatif, et c'est ce que nous faisons avec ce nouveau programme! »

Mathieu Lemay, député de Masson

Faits saillants

- Une période de 15 à 35 ans du maintien de l'abordabilité des logements sera exigée pour chaque projet. Les taux de subvention seront ajustés selon la durée de l'engagement. Au terme de cet engagement, il sera tout de même nécessaire de respecter les indices de fixation de loyer du Tribunal administratif du logement.
- Les municipalités doivent, pour leur part, contribuer à la hauteur de 40% de la subvention octroyée. Celle-ci peut notamment prendre la forme d'un don de terrain ou encore, d'un congé de taxes pour une certaine période.

À propos de la Société d'habitation du Québec

En tant que chef de file en habitation, la SHQ a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec. Pour ce faire, elle offre des logements abordables ou à loyer modique et elle propose un éventail de programmes d'aide favorisant la construction et la rénovation résidentielles, l'adaptation de domicile et l'accession à la propriété. De plus, la SHQ stimule l'établissement de partenariats avec les collectivités, la concertation entre les acteurs du milieu et l'innovation. Pour en savoir plus sur ses activités, consultez le www.habitation.gouv.qc.ca.

Liens connexes :

Pour en connaître davantage sur les activités de la SHQ :

 [Facebook](#)

 [Twitter](#)

 [LinkedIn](#)

– 30 –

Source :

Bénédicte Trottier-Lavoie

Attachée de presse de la
ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation et ministre responsable
de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
514 686-7100

benedicte.trottierlavoie@mamh.gouv.qc.ca

Information :

**Relations auprès des médias
Société d'habitation du Québec**

418 643-4035, poste 32032

medias@shq.gouv.qc.ca